



TRAINS D'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

LE GOUVERNEMENT SONNE LE GLAS DES TET !

Aujourd'hui, 21 juillet 2015, le secrétaire d'Etat en charge des transports, Alain VIDALIES, a tenu une conférence de presse pour présenter la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale sur les Trains d'Equilibre du Territoire.

Les décisions du secrétaire d'Etat sont dans la droite ligne des propos déjà tenus le 07 juillet 2015. La Fédération CGT des cheminots avait alors exprimé ses désaccords avec cette feuille de route qui conduit au désengagement quasi-total de l'Etat, tant en termes de financement que d'aménagement du territoire.

Les annonces faites ce matin confirment et amplifient le désengagement de l'Etat.

Seules six relations de jour (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse ; Paris-Clermont-Ferrand et Bordeaux-Toulouse-Marseille ; Nantes-Bordeaux ; Toulouse-Hendaye et Nantes-Lyon) resteraient sous l'autorité de l'Etat. Relations pour lesquelles le gouvernement annonce des investissements dans de nouveaux matériels dès 2017.

Les autres relations sont suspendues au bon vouloir et aux capacités des Régions à les financer. Elles ont jusqu'au 15 octobre 2016 pour se positionner.

Quant aux trains de nuit, c'est la saignée !

Seules les relations Paris-Briançon et Paris-La-Tour-de-Carol sont maintenues à raison d'un aller-retour quotidien, les autres relations qui faisaient l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt n'ont trouvé aucun écho du côté des opérateurs ferroviaires, y compris la SNCF. Leur exploitation prendra fin au 1^{er} octobre 2016. Seules les lignes Paris-Tarbes-Hendaye et Paris-Nice bénéficient d'un sursis de quelques mois, jusqu'en juillet 2017 pour la 1^{ère}, et octobre 2017 pour la seconde.

La nouvelle convention TET qui lie l'Etat et la SNCF pour la période 2016/2020 sera conclue en tenant compte des annonces du secrétaire d'Etat aux transports.

Le gouvernement, au travers de ces annonces, tire un trait sur la cohérence territoriale et l'aménagement du territoire assurés par ces trains d'intérêt national.

Il est urgent que le gouvernement change de cap !

Ces annonces sont à l'opposé de la réponse aux besoins des populations en matière de transports, elles tournent le dos au nécessaire développement du service public ferroviaire ainsi qu'à une véritable réponse aux enjeux écologiques avec des conséquences dramatiques pour les usagers, pour l'emploi et les conditions de travail des cheminot-e-s.

Les usagers des liaisons abandonnées n'auront plus d'autre alternative que la route, en cohérence avec la libéralisation du marché des autocars par la loi Macron. Une décision à rebours de la COP21 et de l'intérêt des citoyens et de l'environnement.

La Fédération CGT des cheminots et ses militants, en convergence avec les associations d'usagers, comités de défense et autres associations environnementales, agiront pour imposer des choix plus conformes à l'intérêt général.

CONTACT
SERVICE PRESSE
COMMUNICATION
THIERRY NIER
Tél : 01 55 82 84 32
com@cheminotcgt.fr

